Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250506-2025087-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/05/2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-87 R**
Objet : **Avenant n°1 lot 2 Travaux avenue Charles de Gaulle**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :
Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :
Monsieur Patrice RENOUF

Le marché de travaux de l'avenue Charles de Gaulle, et plus particulièrement le lot n° 2 relatif au revêtement, a été attribué en décembre 2024 à l'entreprise ROUTIÈRE DU MIDI, située Route de Marseille à 05000 GAP.

La modification n° 1, objet de la présente délibération, concerne les travaux de reprise des trottoirs.

Cela représente un montant supplémentaire de 67 222,53 € HT, soit une augmentation de 14,96 %. Ainsi, le montant du marché passe de 449 181,50 € HT à 516 404,03 € HT.

Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis de la Commission MAPA 05 mai 2025,

Vu l'avis de la Commission MAPA 05 mai 2025,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer la modification n°1 avec l'entreprise ROUTIÈRE DU MIDI
- **Dit** que les dépenses seront prises sur l'opération 0300 du budget général.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD